

Le 12 décembre 2016

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE**, à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 4 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19h00.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget, le règlement de taxation et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

16-12-711

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

16-12-712

3. ADOPTION DU BUDGET 2017

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2017 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

REVENUS	
TAXES	BUDGET
Foncière générale	1 595 805
Quote-part M.R.C.	224 520
Police SQ	386 540
Taxes générales spéciales 204-2000 & 246-2003 & fonds roulement (10%) et aqueduc/égout général	2 238
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485
Aqueduc Fitch Bay prêt	3 298
Camion d'incendie	27 408
Service d'aqueduc	22 062

Égouts et réseaux Fitch Bay	20 543
Égouts et réseaux Georgeville	27 892
Matières résiduelles	210 867
Assainissement Georgeville – dette	15 360
Vidanges de fosses septiques	56 985
Autres revenus de sources locales	5 200
Imposition de droits	171 000
Transfert	249 247
Hygiène du milieu	4 000
Sécurité Publique	36 521
Intérêt et amendes	14 500
Autres revenus	13 000
TOTAL DES REVENUS	3 088 471

DÉPENSES	
Administration	614 210
Sécurité publique	598 300
Transport routier	1 172 632
Hygiène du milieu	461 541
Urbanisme	144 948
Loisirs	161 657
Frais de financement	6 573
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	92 613
<i>Affectation du surplus non-affecté à des fins de conciliation budgétaire</i>	<i>-164 003</i>
TOTAL DES DÉPENSES	3 088 471

ADOPTÉE

16-12-713

4. BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Et résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2017-2018-2019, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

Pour 2017: **2 175 515 \$** : rénovation de la Mairie et équipements informatiques, bornes sèches, mandats de services professionnels pour la construction d'une nouvelle caserne à Fitch Bay, camion de service pour le département d'incendie, réfection du chemin Remick, rechargement de plusieurs chemins, reconstruction du chemin Bunker, glissières de sécurité et ponceau 2579 sur Magoon Point, équipements aux stations d'épuration (clapets, puisard et abri génératrice), disposition des boues à la station d'épuration de Fitch Bay, aménagement d'une surface multifonctionnelle et d'un nouvel abri au parc Thayer, érection d'un belvédère et affectation du surplus pour les travaux au pont couvert.

Pour 2018 : **2 481 125 \$** équipements à la Mairie, construction de la nouvelle caserne à Fitch Bay, bornes sèches, réfection du chemin Thayer, rechargements de plusieurs chemins, glissières de sécurité, ponceau chemin Bunker, réparation des trous d'homme à Georgeville, aménagement d'un sentier multifonctionnel à Fitch Bay et d'un belvédère, aménagement d'un "skatepark" et réparation des culées du pont couvert.

Pour 2019 : **550 000 \$** : réparation sur la structure du bâtiment de la Mairie et autres équipements, bornes sèches, rechargements de plusieurs chemins,

glissières de sécurité, installation d'un nouveau bâtiment de service au parc Forand et aménagement d'un autre belvédère.

ADOPTÉE

16-12-714

5. RÈGLEMENT NO 400-2016 ÉTABLISSANT LE BUDGET ET FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 - ADOPTION

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 7 novembre dernier, la conseillère Janet Cooper a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 400-2016 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017";

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2017;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le règlement numéro 400-2016 et intitulé "Règlement établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017".

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen s'interroge sur les quote-parts de la MRC.

Il est aussi question du montant prévu pour les services de la Sûreté du Québec, à savoir pourquoi la municipalité paie moins cher cette année.

Finalement un citoyen demande les taux pour la taxe de l'aqueduc et égout de Fitch Bay.

16-12-715

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19h18.

Respectueusement soumis,

***Francine Caron Markwell
Mairesse***

***Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière***